

PROGRAMME D'ARTS EN CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE **Arts plastiques, Cinéma, Danse, Histoire des arts, Musique, Théâtre**

Enseignement facultatif

Préambule général

Durant leur scolarité au collège, les élèves ont suivi un enseignement obligatoire en arts plastiques et en éducation musicale, éventuellement rencontré sous diverses formes le cinéma, le cirque, la danse et le théâtre, et acquis des connaissances et capacités relevant de la pratique des arts et de leur histoire. En classe de seconde, il leur est proposé de poursuivre ce parcours et d'affirmer leurs goûts, aptitudes et motivations pour faire des choix réfléchis en vue du cycle terminal.

Six domaines artistiques sont proposés aux élèves en enseignement facultatif : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre. Ils reposent chacun sur une interaction et un équilibre entre pratiques artistiques et étude des œuvres. Ils couvrent aussi bien les expressions artistiques contemporaines que les œuvres du patrimoine, que ce soit en Occident ou dans d'autres cultures. Ils garantissent l'apport de compétences relevant de la culture artistique générale.

Les enseignements facultatifs arts relèvent de la formation culturelle générale proposée au lycée. Au-delà des spécificités propres à chaque domaine de l'art, ils présentent des caractères communs et se fixent des objectifs sensiblement identiques. Ils mettent en jeu le corps, le sensoriel et le sensible et se structurent autour de deux composantes, l'une pratique, l'autre culturelle, qui sont le plus souvent imbriquées lors de la mise en œuvre pédagogique.

La pratique artistique prend des formes qui dépendent intimement de la spécificité des domaines artistiques enseignés comme des pédagogies mises en œuvre. Elle peut être individuelle ou collective, mais peut aussi se faire concrète et productrice d'objets issus de la rencontre directe avec les œuvres. De même, l'importance relative des aspects techniques et créatifs varie considérablement selon les disciplines, les moments de la formation, la personnalité et le niveau des élèves, etc. Entre moyen au service de la découverte de l'art et de ses langages et développement de compétences générales visant à maîtriser les exigences d'une expression personnelle, la pratique artistique occupe une place centrale et fondatrice.

La composante culturelle n'est pas moins importante. Elle se fonde essentiellement sur l'étude des œuvres et des mouvements, ainsi que sur des écrits d'artistes, des textes théoriques et des documents techniques. Elle se veut, le plus souvent possible, vivante, directe et sensible dans un premier temps, réflexive et "savante" ensuite. Elle s'intéresse aux patrimoines comme aux arts contemporains. Elle s'efforce de mettre en évidence les continuités, les transitions, les ruptures, les singularités. Elle offre aux élèves la possibilité d'acquérir connaissances et repères historiques, mais aussi méthodes d'analyse et de synthèse, esprit critique, aptitude à argumenter dans un débat d'idées, à communiquer en utilisant un langage clair, enrichi du vocabulaire spécifique adéquat.

Le partenariat joue un rôle important dans la mise en œuvre de certains enseignements artistiques. Il concerne plus particulièrement le ministère de la Culture et de la Communication et ses services (directions régionales des affaires culturelles, musées, etc.), mais également les collectivités territoriales, les associations spécialisées, ainsi que des professionnels à la compétence reconnue par les instances habilitées. Son statut, sa forme et son importance varient d'un enseignement à l'autre. C'est ainsi qu'il est institutionnalisé et obligatoire en cinéma-audiovisuel, danse et théâtre, qu'il se pratique sous de multiples formes s'appuyant sur les ressources humaines locales en histoire des arts, et qu'il est envisageable mais non obligatoire en arts plastiques et en musique. Les partenaires interviennent dans le respect des textes et procédures en vigueur. Ils participent pleinement à la formation des élèves dès la conception des projets pédagogiques, lors de leur mise en œuvre et au moment de l'évaluation. Ils apportent leur expérience professionnelle d'acteurs engagés dans les processus de création et de diffusion artistiques. Ils garantissent une relation forte entre le monde de l'École et celui de l'art.

Les technologies de l'information, de la création et de la communication pour l'éducation (TICCE) ouvrent des perspectives nouvelles pour les enseignements artistiques au lycée dès la classe de seconde. Les outils d'édition et de création spécifiques à chaque domaine (infographie, édition MIDI et audionumérique, banc de montage, etc.) permettent d'envisager des démarches exploratoires nouvelles visant la manipulation puis la maîtrise de processus complexes relatifs à la création artistique et à ses langages. Les outils de communication et d'information, notamment

Internet, permettent d'accéder aisément aux œuvres et à la documentation qui les accompagne. Si ces vertus incontestables sont mobilisées au bénéfice des objectifs visés par chaque enseignement artistique, elles impliquent également de développer chez les élèves des compétences spécifiques relatives à la recherche critique sur Internet, à l'usage des grandes familles d'éditeurs ou encore à la connaissance du droit d'auteur.

Pour chaque enseignement artistique, le programme articule trois parties distinctes. La première définit la formation dispensée et ses objectifs, la seconde pose le programme à enseigner construit autour des compétences visées et des composantes pratiques et culturelles qui en alimentent le développement, la troisième traite de l'évaluation des acquis des élèves.

DANSE

Définition et objectifs

L'enseignement facultatif arts-danse ouvre à la diversité des notions relevant de l'art chorégraphique. Il fait interagir deux composantes fondamentales à toute éducation artistique, une pratique artistique et un ensemble de connaissances culturelles. Lorsque les questions techniques et esthétiques soulevées par la pratique chorégraphique se nourrissent des œuvres tout en les interrogeant, l'histoire de la danse et ses références apportent des repères et outils facilitant la compréhension des expériences de danseur, de chorégraphe ou de spectateur. Les diverses situations qui découlent de cette permanente interaction explorent les champs notionnels fondamentaux de la danse précisés par le programme.

L'enseignement vise trois objectifs principaux :

- poser des repères dans le monde de la danse : histoire, œuvres, pratiques, etc. ;
- acquérir et approfondir des compétences pratiques dans le domaine de l'expression chorégraphique ;
- développer sa connaissance et sa pratique de la danse en la nourrissant d'éléments empruntés à d'autres domaines de l'art et de la pensée.

Aucun prérequis technique ou culturel n'est exigé à l'entrée en seconde : cet enseignement s'adresse à des élèves débutants en danse comme à des élèves déjà expérimentés.

Porté par des équipes pédagogiques pluridisciplinaires relevant notamment de l'éducation physique et sportive, des domaines artistiques et des sciences humaines, l'enseignement se nourrit et s'enrichit de la rencontre régulière avec le spectacle et les artistes qui le font vivre. Dans cette perspective, il profite d'un partenariat conventionné avec une institution culturelle active dans l'art chorégraphique, soucieuse de transmission et pouvant apporter une contribution de qualité au projet de formation. La coordination de l'enseignement relève d'enseignants compétents à cet égard.

Programme

Durant l'année de seconde, les élèves testent leurs goûts et aptitudes, découvrent les dimensions culturelle et pratique de la danse et développent leur sensibilité comme leurs capacités à interroger cet art, ses pratiques et son histoire.

Composante pratique

L'élève réalise individuellement et collectivement des projets chorégraphiques lui permettant de nourrir une triple expérience de danseur/interprète, de chorégraphe et de spectateur.

- Interprète, il éprouve corporellement la pluralité de la danse en mettant en jeu les éléments fondamentaux des mouvements dansés et en explorant les variations du mouvement ; il s'appuie sur l'expérimentation du geste dansé, sur l'improvisation, sur la mise en jeu des procédés de composition, sur l'étude de fragments de répertoire, celle des courants, des œuvres étudiées et des artistes rencontrés ; l'élève réalise ainsi des objets chorégraphiques simples, construits individuellement ou collectivement.
- Chorégraphe, il organise le mouvement en s'appuyant notamment sur l'improvisation et en utilisant des procédés de composition identifiés dans les œuvres ou les courants retenus.
- Spectateur, il observe et décrit en fonction de critères simples les créations et interprétations des artistes comme celles des autres élèves de la classe ; il exerce et développe ainsi son esprit critique.

Composante culturelle

Cette composante du programme s'organise autour d'une thématique centrale qui se développe tout au long de l'année scolaire. S'y articulent la découverte et l'étude des grands champs notionnels de la danse.

- **Thématique centrale : la pluralité de la danse**

L'étude de cette thématique permet de montrer que, selon les cultures et les époques, la danse revêt des formes très diverses, répondant à des usages artistiques et sociaux très différents. Cette thématique est abordée selon quatre angles complémentaires :

- la danse et ses différents usages sociaux : les enjeux et significations de pratiques très différentes (artistiques, sacrées, ethniques, traditionnelles, sportives, thérapeutiques, de bal, etc.) ;
- la danse, une pratique de toutes les époques : quelques repères historiques, géographiques et anthropologiques simples ;
- la danse dans sa dimension artistique : à travers la diversité de ses esthétiques, de ses techniques et de ses styles ;
- les éléments constitutifs d'une création chorégraphique : partis pris, mise en scène, procédés de composition.

• Notions fondamentales de la danse

Toute situation d'enseignement permet explorer les notions fondamentales de la danse, qu'elles relèvent du corps en mouvement, des procédés d'élaboration de l'œuvre ou des modes de réception esthétique.

- Le corps en mouvement
 - en tant que matière dansée : gravité et verticalité, poids, appuis, points d'initiation ou moteurs du mouvement, circulations, traces, formes, rythmes, flux, rapport à l'espace, rapport au temps, qualités gestuelles, vocabulaires techniques, etc. ;
 - en tant que paramètre de l'écriture chorégraphique : un ou plusieurs corps en présence, gestes codifiés ou inventés, jeux de relations entre les danseurs, etc. ;
 - en tant que support de l'interprétation : la présence, l'écoute, la nuance, le jeu, etc.
- Les procédés d'élaboration de l'œuvre
 - synchroniques (création de l'œuvre) : l'écriture chorégraphique et ses différents paramètres, les procédés et les processus de composition, la composition spatiale et temporelle, les partis pris chorégraphiques, la scénographie, les relations univers sonore/danse, les collaborations artistiques, les divers lieux de créations, etc. ;
 - diachroniques (contexte de l'œuvre) : l'inscription dans un temps historique et dans un espace social, l'œuvre dans le parcours de l'artiste, etc.
- Les modes de réception esthétique
 - les modalités de l'observation : lecture sensible et lecture référencée, description, premiers critères d'analyse des œuvres, premiers outils d'analyse du mouvement dansé, verbalisation orale ou écrite, etc. ;
 - les niveaux de l'analyse : débuts d'interprétations et de mises en perspective.

Pour comprendre et s'appropriier les contenus présentés ci-dessus, l'élève doit pouvoir rencontrer une pluralité de démarches afin que le "fait chorégraphique" considéré dans ses diverses dimensions soit abordé de façon plurielle et ouverte au travers de nombreuses situations :

- fréquentation et décodage de spectacles de danse (spectacles vivants et captations) ;
- étude de fragments de répertoire au contact d'artistes, donnant accès à une œuvre et à ses références ;
- travail d'atelier visant l'expression, l'interprétation, la variation et la composition ;
- cours, conférences, débats situant le langage chorégraphique dans des perspectives artistiques, techniques, sociales et historiques ;
- rencontre avec des auteurs, artistes et professionnels sur des lieux de création et de diffusion ;
- travail d'écriture en référence aux connaissances acquises et aux pratiques mises en œuvre ;
- étude des relations qu'entretiennent la danse et d'autres disciplines artistiques, notamment la musique.

Compétences visées et évaluation

Durant l'année scolaire, l'élève développe des compétences artistiques, culturelles, techniques, méthodologiques et comportementales. Ce sont essentiellement cinq situations d'apprentissage qui permettent d'identifier les compétences mises en jeu et d'en évaluer le niveau d'acquisition. Compétences et situations de référence permettent à l'équipe pédagogique d'évaluer régulièrement les acquis, réussites et difficultés des élèves.

Type de situation	Compétences (L'élève parvient à)	Situations de référence pour la construction et l'évaluation des compétences
Composition	<ul style="list-style-type: none"> - composer seul ou à plusieurs des phrases ou modules chorégraphiques - s'intégrer dans un projet de composition collective 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre les éléments fondamentaux des mouvements dansés - réaliser individuellement ou collectivement des fragments chorégraphiques simples - utiliser certains acquis corporels et les réinvestir - maîtriser deux ou trois éléments techniques relevés dans les œuvres - réinvestir des éléments travaillés dans les ateliers - utiliser quelques procédés de composition - explorer le mouvement et sa matière pour aller vers des productions corporelles inédites - s'engager personnellement - expérimenter les relations possibles avec la musique à partir des œuvres proposées - composer : choisir, décider, projeter, réaliser un fragment chorégraphique - choisir l'accompagnement sonore d'une composition - s'insérer dans un groupe et dans un projet collectif - être à l'écoute des autres - s'appuyer sur ses acquis pour accroître la qualité de ses interprétations - interroger sa pratique à la lumière des œuvres
Improvisation	<ul style="list-style-type: none"> - improviser individuellement ou collectivement de courtes séquences à partir de propositions simples 	
Interprétation	<ul style="list-style-type: none"> - jouer avec les éléments d'une chorégraphie pour en proposer des interprétations différentes, en solo ou dans un groupe - mettre en jeu des qualités de présence, d'écoute, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - rendre compte de partis pris corporels simples, de l'écriture de l'espace, de la relation au temps et des procédés de composition utilisés dans les œuvres - identifier un univers ou un propos spécifique à une œuvre - évoquer l'impact de l'œuvre sur lui-même ou sur son entourage
Réception de spectacle	<ul style="list-style-type: none"> - repérer et décrire les éléments constitutifs d'une œuvre chorégraphique - utiliser des outils simples d'observation et d'analyse 	
Production écrite et orale	<ul style="list-style-type: none"> - rendre compte de façon structurée, par écrit ou oralement, de ses expériences vécues en qualité de danseur, de chorégraphe ou de spectateur - restituer les connaissances acquises - exprimer clairement quelques questions et points de vue personnels 	<ul style="list-style-type: none"> - situer quelques courants chorégraphiques dans leur contexte historique, social et culturel - reconnaître et nommer différents styles de danse - utiliser certaines notions essentielles propres à la danse - dissocier dans l'approche d'une œuvre, de documents et de spectacles, les critères objectifs d'analyse (repères et références) des critères subjectifs (sensibilité et intérêts personnels) - participer à un débat en considérant le point de vue de l'autre et en argumentant avec rigueur pour défendre une proposition personnelle